

DEMAIN JE SERAI ...



Carreleur - Chapiste (Troisième degré > Article 49 : 5P, 6P)

C'est quoi ?

Le carreleur procède sur base d'un dessin ou d'indications, au revêtement de sols, de murs, d'escaliers, de seuils, d'appuis de fenêtres et de terrasses au moyen de carreaux. Il réalise ce carrelage au moyen de mortier ou de colle. Dans la pratique le carreleur doit préparer les surfaces à revêtir. Pour cela, il arrive que le carreleur doive d'abord plafonner et/ou cimenter un mur ou une partie de mur et réaliser une chape. En principe, il procède d'abord au carrelage des murs et ensuite du sol. Dans la pose du carrelage, les phases de travail sont les suivantes : préparation et traitement du support, traçage des niveaux, pose des carreaux, réalisation des joints.

Les carreaux sont de nature très variés. Les techniques de pose sont soit générales, soit spécifiques aux matériaux de recouvrement.

Que vas-tu apprendre ?

- préparer les supports de revêtement
- établir les niveaux et les alignements
- poser le carrelage au mortier, sur chape fraîche, chape durcie, sur parois verticales
- carreler des terrasses
- jointoyer
- réaliser des travaux spécifiques
- s'intégrer dans la vie professionnelle

Quels titres obtiendras-tu ?

- CQ6 Carreleur - chapiste: certificat de qualification de 6e professionnelle
- CE6P : certificat d'études de 6e année de l'enseignement secondaire professionnel

Les qualités essentielles

- Précision, soin
- Sens de l'esthétique
- Autonomie
- Mobilité